

Manifeste

pour une IA éthique et démocratique

Sommes-nous à l'aube d'une nouvelle révolution technique mondiale ?

La rapidité avec laquelle l'intelligence artificielle (IA) a fait irruption dans nos vies, que ce soit au travail, dans nos rapports avec les administrations ou plus largement les relations sociales, est vertigineuse. Le développement d'immenses bases de données et l'augmentation de la puissance de calcul ont permis l'explosion au XXI^e siècle de cette technologie mise au point depuis la seconde moitié du XX^e siècle.

Dans sa dimension dite « générative » et sans préjuger de son évolution prochaine, l'IA est aujourd'hui capable de produire des contenus originaux (texte, image, musique...), grâce à des techniques de traitement des données enregistrées sur le web, des méthodes d'apprentissage qui permettent de mimer, de manière souvent étonnante, une réponse « humaine ».

Les apports sont parfois prodigieux pour la société : que ce soit dans le domaine médical (pour l'interprétation des radios, scanners...), pharmaceutique (réduction du coût de développement des médicaments), en agriculture (pour l'apport à un juste besoin des intrants), les possibilités de l'IA ne peuvent que nous réjouir, reflet de l'intelligence humaine, toujours en capacité d'innover. L'IA permet d'aider les personnes handicapées à acquérir plus d'autonomie, elle est source de promesses face à la crise environnementale, notamment pour mieux comprendre l'érosion de la biodiversité, ou encore pour réduire de manière importante le volume de tâches chronophages et peu valorisantes dans les entreprises, les tribunaux...

Mais justement, au regard des bouleversements en cours ou attendus, il est important, voire vital, de questionner son développement et ses utilisations. Rien ne serait plus dangereux que de laisser aux concepteurs des IA, de grandes entreprises multinationales aux intérêts financiers colossaux, ou aux pouvoirs publics étatiques le monopole de la maîtrise de cet outil. Il est de notre devoir de citoyens d'identifier les risques, les dérives possibles, que ce soit à l'échelle de l'individu, de l'économie, de la société, de la nation, de la planète. Une dépendance excessive à l'IA peut affaiblir la créativité et l'esprit critique. L'IA facilite à grande échelle la manipulation de l'information jusqu'à une désinformation et la contestation de la vérité, exerçant un préjudice sur la vie démocratique. La composition des bases de données qui nourrissent l'apprentissage des systèmes d'IA n'est pas neutre et induit des biais cognitifs, ainsi qu'un risque d'intrusion dans la vie privée, de perte de liberté et d'altération des relations sociales. Nous ne pouvons négliger un risque de décrochage générationnel, mais aussi social, inhérent à l'accès aux usages de l'IA, et le besoin de protéger les personnes les plus vulnérables. Le risque de disparition de compétences du fait de la délégation de certaines tâches à l'IA, d'accroissement des inégalités dans le travail ou dans la société, d'une exploitation exacerbée des « travailleurs du clic » dans les pays en développement est désormais connu. Le modèle économique du secteur numérique dominé par quelques grandes entreprises privées fait craindre par ailleurs un risque de perte de souveraineté nationale. Enfin et surtout, le coût environnemental d'un usage démesuré de l'IA apparaît insupportable dans les conditions actuelles de la planète.

La proposition des Semaines sociales de France

La raison d'être des Semaines sociales de France (SSF) est avant tout de constituer un espace de rencontre et de réflexion apaisé avec l'ensemble de la société pour décrypter, au prisme de la pensée sociale chrétienne, la complexité des défis humains, économiques, sociaux et écologiques que le monde doit relever avec, comme principe cardinal, le respect de la dignité humaine. C'est pourquoi nous avons consacré toute cette année 2025 à questionner les progrès apportés par l'IA et le sens que l'on peut donner à son usage. Une réflexion dont le point culminant fut la 99^e session des 15 et 16 novembre, qui a accueilli près de 800 personnes, avec pour thème « la révolution de l'IA, un défi éthique et démocratique ». La réflexion collective et le discernement, avec l'appui d'experts, scientifiques, philosophes, chefs d'entreprise et

syndicalistes, nous conduisent à formuler plusieurs recommandations, qui s'adressent tant aux instances publiques qu'au monde du travail, et à celles et ceux qui s'interrogent sur le développement de cette technologie et les usages que l'on peut en faire.

« L'IA favorise-t-elle la justice, renforce-t-elle la solidarité, respecte-t-elle la dignité inaliénable de chaque individu ? », questionne le pape Léon XIV, dans une lettre qu'il nous a adressée lors de notre session. Dans un monde déjà imprégné par les usages de l'IA, la responsabilité de chacun, comme individu, comme acteur au sein de divers corps intermédiaires, comme citoyen et comme membre de l'humanité, est désormais engagée.

NOS QUATRE RECOMMANDATIONS

pour une IA au service de la dignité humaine et du bien commun

1 | Au titre de notre responsabilité individuelle, se former et utiliser l'IA avec discernement

- Apprendre à utiliser l'IA, en faisant l'effort de **se former pour comprendre ses mécanismes de fonctionnement et apprécier ses apports et ses limites**, à partir d'expériences simples dans nos domaines de compétence ; s'astreindre à ne pas publier de contenu engendré par l'IA sans être remonté aux sources utilisées ; s'abstenir des usages récréatifs coûteux au plan environnemental ; associer l'IA à d'autres moyens d'acquisition de connaissances ; **ne pas déléguer ce qui relève de notre humanité** : nos relations, nos sentiments ; tirer parti des gains permis par l'IA pour favoriser le développement intégral de l'intelligence humaine dans toutes ses dimensions (relationnelle, collective, émotionnelle, spirituelle) et pour cultiver notre liberté intérieure ; s'engager dans des projets collectifs qui visent à engendrer avec l'IA des chemins de liberté.
- **Continuer à aider les jeunes générations à construire leur pensée et à développer une analyse critique**, notamment à l'égard des technologies nouvelles. Accompagner les enseignants pour qu'ils se forment et s'approprient ces technologies numériques ; encourager les expérimentations dans ce domaine et le partage entre pairs. Poursuivre l'introduction de l'enseignement du numérique dans le primaire, le secondaire et le supérieur en améliorant les apprentissages pratiques et en préservant les apprentissages non numériques, notamment les activités créatives et culturelles, la lecture et l'enseignement des humanités. **Mettre en œuvre des programmes ambitieux d'accompagnement des utilisateurs leur permettant de mieux comprendre les finalités des usages des technologies numériques**, de **développer leur appropriation** et de **disposer d'un esprit critique à leur égard**, ce qui constituera le socle de leur utilisation efficace et averte. **Renforcer la formation à l'IA à tout âge**, et pour tous les publics, en particulier les plus vulnérables, pour que cette technologie soit utilisée au mieux et ne soit pas un facteur d'exclusion ou d'accroissement des inégalités.
- **Favoriser des usages sélectifs de l'IA** dans les applications où elle peut libérer et épanouir les personnes, **pour autant qu'elle respecte les principes éthiques suivants** : le respect de l'humain ; la transparence ; la sobriété ; la fiabilité et la sécurité ; la préservation de la vérité des faits et de la vie privée ; la non-discrimination et la préservation de la diversité ; la responsabilité des concepteurs vis-à-vis des conséquences des choix algorithmiques et l'équité de la rémunération des données mobilisées par l'IA.

2

À l'échelle du monde du travail et associatif, pour des usages de l'IA respectueux de l'humain et de l'environnement

- **Inscrire l'objectif d'une réduction drastique des impacts environnementaux de l'IA** dans l'ensemble des chartes d'utilisation au sein des entreprises, plateformes d'IA, administrations et associations. Incrire dans la loi une obligation pour les usages de l'IA, dans tous les champs d'activité, y compris les *data centers*, de fournir une évaluation environnementale (mesurée par la consommation électrique, en eau et en terres rares, par le bilan carbone) de leur impact à travers une analyse de leur cycle de vie, qui sera portée explicitement à la connaissance des utilisateurs, à travers l'élaboration d'indicateurs. Mettre en place une planification du développement des IA et de leurs usages pour respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation des ressources. Incrire le principe d'une taxation environnementale de l'usage de l'IA pour en limiter les usages abusifs.
- Dans le monde du travail, **garder la décision et le contrôle aux acteurs humains et ne pas déléguer à l'IA ce qui doit relever de notre humanité au travail** : la sélection de candidats, notamment à travers un profilage automatisé, l'évaluation professionnelle des collaborateurs, les relations managériales. Anticiper les modifications apportées par l'IA à la nature des activités et des relations au sein du collectif de travail, en faire une occasion de dynamiser le dialogue social et professionnel. Évaluer les conséquences d'une introduction de l'IA dans les pratiques de travail et ne pas s'interdire de remettre en question des modalités destructrices de sens ou de compétences. **Encourager les entreprises à prendre des engagements volontaires d'utilisation bénéfique de l'IA (par exemple** : utiliser l'IA pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ; mettre en place des plateformes d'évaluation des choix algorithmiques en co-construction avec des panels d'utilisateurs). Préserver la robustesse de nos systèmes socio-économiques en ne les faisant pas dépendre totalement des outils numériques.

3

À l'échelle nationale, mettre en œuvre une vigilance sur les usages et impacts de l'IA

- Mettre en œuvre les moyens pour **s'assurer que chacun puisse accéder aux ressources vitales**, en l'occurrence un accès de base à la santé, à l'éducation, à la sécurité, à la justice, à la mobilité, à la communication, à l'information et à l'exercice des droits politiques, sans se voir imposer abusivement l'usage d'outils numériques, voire même en continuant à se dispenser de l'IA. Encourager la puissance publique à mettre en œuvre un plan d'utilisation de l'IA pour aider les personnes vulnérables ou en situation de précarité.
- **Établir un organe de veille et de préconisations**, à l'instar de ce qui a été fait avec la CNIL, commun aux ministères en charge de la santé, des affaires sociales, de l'éducation et de la famille, pour surveiller les usages et les impacts de l'IA sur les relations des femmes et des hommes, à eux-mêmes et aux autres. Composée d'experts de la santé mentale, de la psychologie, de la sociologie et de l'anthropologie, ainsi que de représentants des différentes parties prenantes (associations de parents d'élèves...), cette institution surveillera et préviendra les aspects « addictifs », voire « affectifs » engendrés par l'IA, notamment sa capacité à engendrer un enfermement sur soi, une désocialisation ou une socialisation de type sectaire. Cet organe de veille **exercera aussi une mission d'information** auprès des différents acteurs de la société.

4

Renforcer la souveraineté européenne en IA et construire, à l'échelle internationale, un modèle économique pour une IA respectueuse du bien commun

- **Affirmer l'Union européenne (U.E.) comme source de propositions en matière d'usages de l'IA respectueux des principes humanistes européens et du bien commun et soutenir les acteurs qui veulent développer une IA en phase avec ces valeurs.** Renforcer les efforts de régulation initiés par l'U.E. dans la construction d'un appareil juridique visant notamment à promouvoir l'honnêteté de l'information, la protection de la propriété intellectuelle et la protection des personnes vulnérables, et s'assurer de leur mise en œuvre aux échelles nationales, en ne cédant pas aux pressions étrangères. Renforcer significativement les moyens alloués à l'application et au contrôle des mesures incluses dans l'AI Act et dans le Digital Services Act. **Rendre effectif l'étiquetage obligatoire des textes et images engendrés par l'IA.** Continuer à rendre effectif le Règlement Général sur la Protection des Données et renforcer les limites d'utilisation des données personnelles pour entraîner l'IA et le contrôle associé. **Mettre en place**, à l'échelle européenne et avec des antennes à l'échelle nationale, **une structure de surveillance et de sanction**, ayant pour mission d'examiner les plaintes, formées notamment par les citoyens, concernant des usages de l'IA en matière d'information, de publicité, de respect des droits d'auteur, ainsi que de lutter contre des ingérences étrangères, qui ne respecteraient pas les lois européennes et nationales¹.
- **Développer des espaces de délibération pour travailler à la création collective de règles** portant sur le développement et les usages d'IA pour les orienter au service d'un monde souhaitable et équitable. **Développer des projets interdisciplinaires de recherche-action**², réunissant chercheurs, experts et membres de la société civile afin d'explorer et d'approfondir les évolutions que peut apporter l'IA au service de l'autonomie et de l'épanouissement humain, notamment à propos des caractéristiques et des fonctionnalités d'une administration publique.
- **Créer une plateforme internationale d'intérêt public sur l'IA**, comme proposé par le pape François au Sommet de Paris pour l'action sur l'IA (février 2025), pour que chaque nation puisse trouver dans l'IA un instrument de développement et de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'un outil de promotion des langues et des cultures locales. **Lancer des réflexions et des expérimentations pour construire un modèle économique** permettant d'éviter la confiscation de la gestion des innovations numériques par quelques entreprises privées qui dominent le secteur et pour impulser la création d'un écosystème d'entreprises respectueuses de la propriété intellectuelle des tiers, de la transparence des choix algorithmiques et soucieuses de la prise en compte des conditions de travail acceptables de leurs salariés sur toute la chaîne de production des IA.

¹ On pourra se référer notamment au texte « *Europe under pressure : standing up for truth in times of hybrid war* » (février 2025) de IXE (Initiative des Chrétiens pour l'Europe) qui détaille les menaces actuelles en Europe.

² À l'instar du projet « *Nouvel humanisme au temps des neurosciences et de l'IA* » lancé sous l'égide de la Fédération internationale des universités catholiques (<https://nhnai.org/fr/>).

Novembre 2025



ssf-fr.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

